

Conférence publique

24 septembre 2014 de 19 heures à 21 h 30

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

1 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 BORDEAUX

Vivons nos patrimoines !

Comment faire bien commun, de nos mémoires aux paysages

Pourquoi et comment identifier et développer les droits culturels dans les projets patrimoniaux et de mémoires ? Comment la mise en œuvre des valeurs portées par les droits culturels dans les politiques publiques peut-elle coproduire sur les territoires de vie des populations une connaissance décloisonnée, interdisciplinaire et partagée entre toutes les personnes, quels que soient leur âge et leur état, qu'elles soient actives ou non, précaires ou non, rurales ou urbaines, « intégrées » ou exclues, en somme quelles que soient leurs singularités ou leurs altérités ?

Un patrimoine est vivant ou il n'est pas, c'est un bien commun, une ressource pour tous les droits, libertés et responsabilités culturels et sociaux des habitants et des visiteurs d'un territoire. Véritable écosystème culturel, un territoire mixte des patrimoines, des mémoires croisées et des paysages. La mise en débat des représentations mémorielles voisines ou croisées, ainsi que des projets d'aménagement, met en jeu tous les droits culturels.

Qu'est-ce qu'un aménagement culturel, équitable et durable des territoires, valorisant leurs ressources, palliant leurs vulnérabilités sans verser dans la patrimonialisation, cherchant de nouvelles connexions et de nouveaux savoirs pour favoriser les créativité sociétales ? Nous chercherons à identifier comment les « maillages » qui font le territoire expriment et permettent un tissu social riche, libre et démocratique.

Avec

Martin Chenot, directeur de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Gabi Dolff-Bonekämper, historienne de l'art, ancienne conservatrice du mur de Berlin, titulaire de la chaire d'études de l'Institut de planification urbaine et régionale de l'Université technique de Berlin.

Patrice Meyer-Bisch, philosophe, coordinateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Université de Fribourg

Gabi Dolff-Bonekaemper,

titulaire de la Chaire d'études de conservation à l'Institut de planification urbaine et régionale de l'Université technique de Berlin.

Historienne d'art et d'architecture, elle a été entre 1988 et 2002 conservateur à l'office des monuments historiques de Berlin. Entre 2001 et 2002 elle a été guest-scholar auprès du Getty Conservation Institute à Los Angeles. Elle est experte du groupe patrimoine culturel auprès du Conseil de l'Europe et, depuis 2002, professeur de patrimoine urbain à l'Institut de Planification urbaine et régionale de la Technische Universität de Berlin. Elle a publié de nombreuses publications sur la théorie du patrimoine et de la mémoire, sur l'architecture et l'urbanisme d'après guerre en Europe.

Marcher dans les passés d'autrui

Le passé n'a pas évolué naturellement, il est une création sociale. Sa composition dépend des cadres de références du présent et d'un besoin actuel de sens. (Jan Assmann, La mémoire culturelle 1997) Les cadres sociaux de référence et le besoin de sens pouvant varier et même s'opposer, on doit concevoir le passé au pluriel. Je propose de différencier les « passés propres » que l'on pense partager avec les siens, chez soi, les « passés voisins », qui sont proches au propre mais pas pareils et souvent conflictuels entre voisins, et les « passés étrangers » qui sont autres et que l'on croit lointains, mais qui peuvent aussi se révéler au tournant d'une rue.

Comment, dans ce contexte, concevoir les cadres locaux ? Si un lieu figure dans plusieurs passés, qui va lire quoi dans les traces et les dispositions spatiales dans une ville ou dans un paysage ? Qui aura acquis l'expertise de les reconnaître et qui se prendra le droit au discours sur les passés ? Qui se prendra le devoir de préserver ou non une trace, un bâtiment, un espace, de transmettre ou non un récit ? La Convention de Faro (2005), qui ouvre la perspective à toute personne de « s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix » dissout l'unité locale close qui semblait, à toutes les échelles, fonder la stabilité des constructions patrimoniales et identitaires. Comment introduire, dans ce contexte, un droit au passé ? À quel passé ?

Martin Chenot,

directeur de l'Ensap (École nationale supérieure d'architecture et de paysage) de Bordeaux.

Architecte DPLG, Martin Chenot est aussi urbaniste. Il commence sa carrière en tant qu'architecte dans diverses agences puis s'oriente vers les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement. En 2000, il devient architecte urbaniste de l'État. Après une année de formation post-concours à l'école nationale des Ponts et Chaussées et à l'école des hautes études de Chaillot, il est nommé en 2001 à la direction de l'Environnement de la région Rhône-Alpes. De 2006 à 2012, il dirige l'ENSA (École nationale supérieure d'architecture) de Saint-Étienne. Martin Chenot est l'auteur du livre « Une journée de marche sur le sentier des Lauzes » (2001).

Cultures des lieux, espaces de citoyenneté

Quand partout ailleurs on évoque la ville de Bordeaux, viennent instantanément à l'esprit deux images fortes : celle du vin bien sûr, mais aussitôt après, celle de son architecture lumineuse et horizontale posée dans l'ampleur de la boucle du fleuve. Peu de villes ont construit par l'intelligence de leur implantation et par leur histoire une telle cohérence entre l'image mentale qu'elles laissent à l'esprit des visiteurs et la réalité matérielle de leur architecture et de leur paysage urbain.

La force de la métropole Bordelaise est de n'avoir cessé de construire cette image, de n'avoir cessé de l'actualiser sans la détruire. Cette faculté singulière donne à penser qu'il existe là une caractéristique, qui ne relève pas d'un individu mais bien d'une culture locale. Une culture peu fréquente qui traite de la façon dont les femmes et les hommes habitent leur territoire et l'aménagent pour le faire à leur convenance.

J'aime à considérer cette culture du lieu comme un héritage vivant dont il serait bon de prendre soin, une forme de construction sociale à mettre en partage. Partout. Sur tout territoire.

Pour évoquer cette aptitude dans un cadre différent, je proposerai une balade dans les Cévennes ardéchoises, très exactement « sur le sentier des lauzes » : ou comment les habitants d'une vallée isolée réinventent une citoyenneté à partir d'un projet sur la culture du lieu.

Patrice Meyer-Bisch,

philosophe, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg ;

Patrice Meyer-Bisch est le fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (programme de l'IIEDH) et le coordinateur du groupe de Fribourg, auteur de la Déclaration sur les droits culturels (2007). Il mène des recherches d'observation/action dans plusieurs pays en Europe, en Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Son enseignement porte sur l'ensemble des droits de l'homme dans leurs rapports au politique et à l'économie, en particulier les droits culturels et les droits économiques.

Patrimoines vivants, ressources d'hospitalité

Le droit de participer aux patrimoines a été consacré officiellement par la Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société », dite, « Convention de Faro » (2005). La conservation des patrimoines n'y est plus présentée comme un but en soi, mais comme un droit culturel à part entière : chaque personne, seule ou en commun, a le droit, la liberté et aussi les responsabilités d'accéder aux ressources culturelles héritées du passé, dont il a besoin pour vivre son processus d'identification. Cela inclut le droit aussi de participer à leur interprétation et à leur valorisation. En outre, le patrimoine y est compris comme intégrant les dimensions (culturelle, écologique, économique, politique et sociale), autrement dit comme un patrimoine vivant (non pas simplement matériel et immatériel).

Pour les habitants, anciens, nouveaux et de passage, ces ressources sont un héritage, un ensemble de traces et de valeurs pour vivre leurs mémoires. Chaque personne, seule ou en commun a un droit au travail de mémoire, sans quoi ses libertés de vivre le présent et d'envisager l'avenir sont handicapées.

Les patrimoines s'inscrivent dans des paysages, urbains ou/et paysans, ils ont été et sont dessinés par la pratique de nombreux métiers. Chacun a droit de participer à la vie et à l'écriture de paysages hospitaliers. Cette revendication n'est pas simplement humaniste, elle est essentielle pour développer une économie elle-même intégrée, faite par et pour tous ceux qui peuvent participer au patrimoine en tant que « capital culturel ». C'est un véritable bien commun à un nombre indéfini de personnes, un capital de ressources, avec ses actifs et ses passifs. Un développement n'est soutenable, au sens d'intégré que dans la mesure où il respecte et exploite des patrimoines intégrés.

paidēia 4D⁺

ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL

Gironde
LE DÉPARTEMENT

LA MANCHE
CONSEIL GÉNÉRAL

Nord
le Département

Territoire de Belfort
Conseil général

reseau**culture21**.fr

UNI
FR
INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTHIQUE
ET DES DROITS DE L'HOMME
OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS CULTURELS
UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Assemblée des
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

CULTURE &
DÉPARTEMENTS

CANOPEEA
COLLECTIF POUR DES ASSISES
NATIONALES COUVERTES
DES PRATIQUES LÉGISLATIVES ET
DES INSTRUMENTS INSTITUTIONNELS